

## EDITION SPÉCIALE



**Noël Tourneux**  
Président de la Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat de l'Essonne

## « **L'Artisanat en danger !** »

*LME* \*, un sigle mystérieux pour qui ne suit pas les travaux de notre Parlement. Cette loi se veut l'affirmation de trois principes :

*croissance, équilibre, liberté,*

*Mais son contenu s'avère très dangereux pour l'Artisanat actuel et son développement.*

**De quoi s'agit-il ?**

**Premier acte :**

*La commission "Attali", qui, chargée d'étudier les modalités de libération de la croissance française, fait plus de 300 propositions jugées parfois intéressantes, tantôt iconoclastes mais trop souvent superficielles et éloignées des préoccupations quotidiennes de celles et ceux qui font l'économie.*

*A l'arrivée, un sentiment de confusion, mâtiné de déréglementation en matière de qualification professionnelle par exemple et qui ouvre la voie royale de la création d'emplois par milliers, même si certaines professions se trouvent à cet instant-là exposées au risque d'une déstabilisation certaine.*

\* Loi de Modernisation de l'Economie

► *Pourquoi ne pas y avoir pensé plus tôt ?*

*Alors que notre Pays souffre d'un excès de réglementation, il convient certainement d'alléger celle-ci, sans perdre de vue qu'une déréglementation excessive risque de produire un résultat opposé à celui que l'on s'est fixé.*

***Deuxième acte :***

*Un projet de loi de modernisation de notre économie (LME) actuellement en discussion devant le Parlement.*

*Si la plupart des articles qui la composent n'appellent pas de commentaires particuliers de ma part, deux de ses articles ont retenu toute mon attention parce qu'ils risquent de porter une grave atteinte au maintien et à la pérennité de nos entreprises.*

*Tout d'abord, l'article 3 qui porte création d'un statut de l'auto-entrepreneur sous couvert de libération des énergies et des initiatives.*

*La formulation est adroite, à ceci près que cet article crée une grave situation de concurrence déloyale entre les entreprises artisanales existantes et ces nouveaux auto-entrepreneurs. Ils seraient uniquement redevables de charges sociales et fiscales au taux unique de 13 % lorsque le seuil de chiffre d'affaires n'excède pas 80 000 euros pour de la vente de marchandises et 23 % lorsque le seuil de chiffre d'affaires n'excède pas 32 000 euros pour des prestations de service.*

*Ce texte prévoit également que tout à chacun puisse se mettre à son compte avec un formalisme très limité. L'immatriculation au Répertoire des Métiers (RM) comme au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) est supprimée, les exigences en matière de qualification professionnelle n'existent plus.*

***En final, une disposition qui présente plus d'inconvénients que d'avantages car :***

- c'est remettre en cause la sécurité du consommateur,***
- c'est constituer une rupture d'égalité entre artisans et auto entrepreneurs,***

*- **c'est accepter qu'en toute légalité**, des salariés, des fonctionnaires, des retraités, puissent exercer une activité indépendante au nez et à la barbe des artisans, qui eux sont régulièrement inscrits au Répertoire des Métiers, dûment qualifiés et formés et rigoureusement imposés!*

*Quel équilibre et quelle liberté dans tout cela ?*

**Voter cet article 3:**

- **c'est anéantir** les exigences d'excellence voulues par nos entreprises,*
- **c'est renier** les 950 000 entreprises artisanales de notre pays,*
- **c'est trahir l'Artisanat!***

*Un deuxième article, le 27 cette fois lui aussi directement issu des travaux de la commission "Attali", libérer les freins de la croissance en relevant les seuils qui nécessitent une autorisation pour l'installation de moyennes ou grandes surfaces.*

***Exit** les 300 mètres carrés, dorénavant pour une surface de vente inférieure à 1 000 mètres carrés, l'autorisation de la commission départementale d'équipement commercial n'est plus nécessaire. (Cette commission changera aussi de dénomination).*

***Exit** les consulaires au passage, ces empêcheurs de tourner en rond qui ne font que compliquer la modernisation du commerce, vue et revue, selon les canons du commerce moderne.*

*Liberté d'implantation, liberté de négociation, concurrence accrue, baisse des prix, gain en pouvoir d'achat pour le consommateur. Ce Qu'il Fallait Démontrer, l'affaire est dans le sac; Qui faut-il croire ?*

*Alors que la France est le pays d'Europe qui compte un taux d'équipement en grande surface qui frôle les sommets, alors que notre département comme tant d'autres en est largement couvert!*

*Pourquoi cela ne fonctionnait-il pas avant ?*

*Est-ce que le gain en pouvoir d'achat annoncé pour le client sera effectif ou restera au stade de la probabilité ?*

*Faudra-t-il que l'on nous explique qu'il sera encore nécessaire d'augmenter les seuils de dispense d'autorisation d'implantation pour favoriser l'émergence d'un nouveau type de concurrence ou le client serait l'unique grand gagnant ?*

*Illusoire, tout ça pour ça, à l'heure où le renchérissement du coût des carburants n'est pas facteur d'économies lorsqu'il s'agit de se rendre sur ces lieux de consommation, installés très souvent en périphérie de ville.*

*Si l'avantage annoncé relève en l'état de la probabilité, à nouveau le risque de voir le commerce de proximité reculer, relève pour moi de la certitude. Nos messages, nos craintes ne semblent pas atteindre ni même concerner nos instances politiques.*

*Nos activités artisanales ou commerciales de proximité, de centre-ville sont une réalité économique. Pourquoi ne pas en tenir compte alors qu'en matière de création d'emplois l'Artisanat a justifié d'un potentiel à créer de l'emploi ces dernières années que d'autres secteurs de l'économie lui envient. Nos entreprises de l'Alimentaire, des Services sont en première ligne face à ce nouveau déferlement programmé de mètres carrés, de hard discounters portés par les grands de la distribution qui viendront chercher ici leur dernière marge de progression de chiffre d'affaires et de bénéfice.*

*Aujourd'hui, je suis très inquiet pour l'avenir de l'Artisanat, je souhaite que nos Représentants au Parlement puissent encore améliorer l'écriture de certaines dispositions ; ils éviteraient ainsi qu'une bonne partie de nos Artisans disparaissent de la carte économique dans une indifférence quasi générale. ■*

